

REGLEMENT INTERIEUR

Soyez les bienvenus dans "la Maison du Rocher" où nous vous souhaitons de passer un agréable séjour. Nous sommes heureux de vous accueillir dans ce gîte et nous vous remercions d'avance du soin que vous en prendrez.

Durée de location : Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas, un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période. **Le paiement de votre séjour** : **Le paiement de votre séjour se fait lors de votre arrivée.** L'acompte versé lors de la réservation venant en déduction du prix du séjour.

La caution : **A votre arrivée, un dépôt de garantie de 350 euros vous est demandé.** Il vous sera restitué, après contrôle, déduction faite des détériorations ou casse de matériel ou du coût de la remise en état des lieux si nécessaire. Si le montant de la caution est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie. C'est pourquoi **il vous est demandé de vérifier l'inventaire (fiche descriptive sur notre site et à votre disposition) à votre arrivée et à votre départ en présence du propriétaire.**

La capacité : **La capacité maximale du gîte est de 8 personnes.** Le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ des personnes supplémentaires, aucun remboursement ne peut être envisagé.

La taxe de séjour : La taxe de séjour est applicable au tarif en vigueur pour ce type d'hébergement à tout adulte en séjour dans le gîte (0.50 euros/adulte/nuit). La taxe de séjour est un impôt local que le propriétaire doit reverser au Trésor Public. **Le paiement de la taxe est exigé en fin de séjour au plus tard.**

L'aménagement : Il a été conçu pour une utilisation optimum pour la durée et la qualité d'accueil, aussi, **la literie, mobiliers et objets divers ne devront pas être déplacés.**

Fumeurs : **Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la maison.**

Gestion du chauffage : Même si le chauffage est compris dans le prix, nous vous invitons à avoir une conduite raisonnée. Vous avez la possibilité de modifier la température au moyen des thermostats de radiateur. Veuillez à fermer les radiateurs avant d'ouvrir vos fenêtres et à ne pas quitter le gîte les fenêtres ouvertes.

Poêle : Nous mettons à disposition gratuitement le bois pour le poêle (à l'abri derrière les panneaux solaires dans le terrain). Pour éviter toute fumée dans la maison, il est obligatoire de le faire fonctionner avec la vitre fermée (attention : la vitre est fragile).

WC : Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC.

Ordures ménagères : Les poubelles devront être déposées dans le conteneur placé devant l'entrée du gîte. Nous pratiquons le tri sélectif : à ce titre vous êtes invités à déposer dans la buanderie les plastiques, briques alimentaires, conserves et cartons dans les sacs, les verres dans la caisse à verre dédiée, idem pour les papiers. Le propriétaire se charge de leur enlèvement.

Vol : Le gîte décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

Bruits : Il vous est demandé de **respecter le voisinage et d'éviter tout tapage nocturne. Les fêtes et les soirées ne sont pas autorisées.**

Internet : Vous disposez gratuitement du libre accès internet en wifi. L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le service WI-FI à des fins illicites, interdites ou illégales. Le wifi passe dans l'ensemble du gîte mais plus difficilement dans le salon, en raison de l'épaisseur des murs.

Barbecue : Le barbecue **ne doit pas être déplacé**.

Ménage :

- Les locataires doivent entretenir correctement les lieux loués pendant leur séjour et, **lors de leur départ, laisser les lieux aussi propres qu'ils les ont trouvés**, à moins qu'ils ne choisissent de payer le forfait ménage de fin de séjour de 70 euros.
- **Prendre la prestation ménage ne dispense pas** de laisser les sanitaires propres, de faire la vaisselle, de nettoyer les tables, de vider et emporter les poubelles, de défaire les lits et disposer couette, oreillers, draps et taies d'oreillers sur chaque lit.
- Tous les produits d'entretien nécessaires sont mis à la disposition des locataires en quantité raisonnable. Ces produits sont destinés à être utilisés sur place pour l'entretien des lieux loués, et en aucun cas à être emportés.

Si vous décidez de faire le ménage vous-même, voici le détail des tâches à accomplir :

- ✓ **Chambres** : défaire les lits, déposer couettes, oreillers, draps et taies d'oreillers pliés sur chaque lit
- ✓ **Sanitaires / toilettes** : Nettoyer les douches (pas de produit sur les parois vitrées), les vasques, la robinetterie, les cuvettes WC avec un produit adéquat. Vider les poubelles.
- ✓ **Cuisine** : Remettre en ordre les produits utilisés et ranger la vaisselle lavée. Vider et nettoyer le réfrigérateur-congélateur, le matériel de cuisson, table, plan de travail, four et micro-onde. Vider la poubelle.
- ✓ **Salon, couloirs**: Nettoyer tables en verre et miroirs
- ✓ **Sols du logement** : Aspirer (le tube de l'aspiration centralisée doit être secoué pour la mise en route) puis laver les sols.

Le propriétaire se réserve le droit d'entrée dans les lieux sous votre présence pour tout problème survenant durant votre séjour et pour l'entretien extérieur du terrain (tonte). **Le non-respect de ce règlement entraînera l'exclusion du ou des locataire(s) et donc la nullité du contrat de location signé.**